

## CONVOCAATION A LA SEANCE PUBLIQUE DU

### CONSEIL COMMUNAL

En application des articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le conseil communal est prié de bien vouloir se réunir

**Vendredi, le 3 février 2023 à 9.00 heures**  
**en la salle des séances de l'Hôtel de Ville à Remich pour délibérer sur l'ordre du jour ci-après :**

#### **A. Séance à huis clos**

1. Engagement d'un employé communal
2. Démission d'un employé communal

#### **B. Séance publique**

3. Création d'un poste de salarié à tâche manuelle, carrière H3
4. Approbation de devis
5. Approbation d'un contrat de bail avec la société Moes Frères sàrl
6. Approbation d'une convention avec l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg
7. Approbation d'une convention avec la « Beschäftigungs Initiativ Réimecher Kanton asbl » (BIRK)
8. Fixation du prix de base du bois de chauffage lors d'une vente aux enchères
9. Adoption d'un règlement-taxe relatif au service « Repas sur Roues »
10. Avis du conseil communal concernant le projet de Programme directeur d'aménagement du territoire
11. Commission de la jeunesse : désignation d'un nouveau président

La séance se terminera par la communication d'affaires courantes et de questions des conseillers communaux.

Remich, le 27 janvier 2023

Pour le collège des bourgmestre et échevins :

Le bourgmestre,



le secrétaire communal,

